



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE - N° 282BIS -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier
Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 7 février 2018

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
	Geneviève DEGOLS
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

	Camille MARTINAND-MARI

Collège B - S3: AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Séverine BERARD

Frédéric LEMOIGNO

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Valérie ROLLAND
X	

Collège B - S4: PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Matthieu ROUSSET

X	
X	

Collège C: USAGERS

Roy CHAYEB

Pierre GANAULT

Jonathan LEPINE

Timothée MARTINOD

Tony RUBIO

Maurizio TOFT

Présent(e)	Représenté(e) par
X	

Collège D : Personnels IATOSS

Georges BOUBY

Dalila HAMMAR

Christine LAROUI

Thierry VINDOLET

	Maurizio NOBILI

Personnalités extérieures

Christelle **JOURNET**
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Jean-Pierre PECOUL
	Frédéric LEMOIGNO
	Christelle JOURNET

Personnalités extérieures à titre personnel

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 39
En début de séance, 25 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

Invités permanents présents :

- Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire
Jean-Patrick RESPAUT

- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université
Agnès FICHARD-CARROLL

- Directeur (trice)s adjoint(e)s
Thierry BRETAGNON
Geneviève DEGOLS
Frédéric LEMOIGNO
Valérie ROLLAND

- Directeurs Département d'enseignement
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)
Thibaud DECAENS (BE)
Bruno TOURAINE (Bio-MV)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie
Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)
Stephan GASCA (DDL)

- Chefs de service
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)
Béatrice GOUJON (Responsable administrative adjointe en charge de la Formation)

- Secrétaire de séance
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 22 décembre 2017**, à 9 heures 15, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le mercredi 13 décembre 2017, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

M. HOFFMANN procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction,*
2. *Plan Étudiants 2018,*
3. *Vote de la lettre de cadrage budgétaire 2018,*
4. *Questions diverses.*

M. HOFFMANN s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

1. INTRODUCTION

M. HOFFMANN remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil intervenant le dernier jour avant les vacances de fin d'année.

M. HOFFMANN précise que cette séance exceptionnelle permettra d'achever celle du 13 décembre dernier.

M. HOFFMANN rappelle que les points abordés aujourd'hui sont très importants :

- Le premier est relatif au Plan Étudiant et portera sur les capacités d'accueil ainsi que l'évolution de la première année de licence. Un groupe de réflexion, où étaient invités les Directeurs de Département, les Chargés de mission et les membres du Conseil, était rassemblé jeudi 13 décembre pour faire le point.
- Le second portera sur le vote de la lettre de cadrage 2018. L'assemblée avait déjà approuvé le budget mais la lettre de cadrage n'avait pas été présentée. Au surplus et en lien avec le budget 2018, le Conseil devra se prononcer sur ce document du référentiel. Celui-ci avait été validé en Conseil restreint au mois de juin dernier mais l'Assemblée n'avait pas donné son avis. **M. HOFFMANN** propose de mettre au vote ces deux lettres de cadrages et rappelle que les documents sont à disposition des membres du Conseil sur l'ENT.

2. PLAN ÉTUDIANTS 2018

M. HOFFMANN fait un point sur la réunion qui s'est tenue le jeudi 14 décembre 2017 à laquelle 23 personnes étaient présentes.

M. HOFFMANN souligne que cette rencontre était ouverte aux membres de droit et élus de la Faculté des Sciences. L'ordre du jour portait sur l'évolution de l'APESS et du nombre de groupes. Ce dernier dépend de l'effectif d'étudiants pouvant être acceptés et doit tenir compte du fait que la Faculté réalisait un « *surbooking* » dans les groupes de L1.

M. HOFFMANN indique que lors du précédent Conseil, l'assemblée avait principalement évoqué les facteurs limitants pour les capacités d'accueil :

- le nombre d'heures d'enseignement,
- la taille des salles.

Une discussion a lieu sur le nombre de groupes proposés. Il a été convenu de le fixer à 47 au regard des capacités d'encadrement, soit :

- pour les 500 étudiants redoublants : 13 groupes de 40 étudiants,
- pour les 130 étudiants étrangers : 3 groupes de 40 étudiants,
- pour les 1000 primo entrants : 25 groupes de 40 étudiants,
- pour les 180 primo-entrants L1 adaptée : 6 groupes de 30 étudiants.

M. HOFFMANN signale qu'au total, il y aurait 1810 étudiants au lieu de 2300 étudiants accueillis à la rentrée 2017.

M. JOAB propose à **M. HOFFMANN** de faire remonter que la Faculté accueille actuellement 2300 étudiants dans 41 groupes dans des conditions déplorables. En conséquence, il y a un certain nombre de redoublants du fait de la difficulté à encadrer tous ces étudiants. La composante ne peut pas continuer ainsi, surtout que ce sont les étudiants qui en payent les conséquences.

M. VERNICOS remarque qu'il existe quatre groupes en trop par rapport à cette année universitaire.

M. HOFFMANN note qu'il faut enlever les filières sélectives soit 160 d'étudiants. Les capacités d'accueil de la Faculté seraient alors de 1650 étudiants en L1 - primo-entrants, étudiants redoublants et étrangers -.

Concernant l'année préparatoire, ou APESS, **M. HOFFMANN** souligne que cela coutera davantage que la L1 « classique ».

M. HOFFMANN demande si l'assemblée a des remarques à formuler.

Avant de procéder au vote, **M. VERNICOS** tient à faire savoir qu'il votera contre les capacités d'accueil de la Faculté des Sciences car il est illégal de travailler et de demander à se prononcer sur une loi qui n'a pas encore été approuvée par l'État.

M. VERNICOS est également contre le fait d'opérer une sélection sur les étudiants en 1^{ère} année. Son organisation syndicale préférerait qu'une réforme digne de ce nom soit mise en place en recrutant des enseignants et en attribuant des moyens financiers à toutes les universités françaises afin qu'elles puissent réaliser leur travail correctement et accueillir les étudiants de manière satisfaisante.

Mme JOAB approuve les propos de **M. VERNICOS**.

M. FILHOL demande si ces capacités d'accueil sont définitives ou pourront évoluer chaque année. L'objectif de cette loi est de diminuer le taux de redoublement : le nombre d'étudiants redoublants devrait alors baisser, ce qui permettrait d'accueillir plus de primo entrants.

M. HOFFMANN confirme que ces chiffres vont évoluer, ils ne sont donc pas définitifs.

M. HOFFMANN demande à **M. GUEVELLOU** si le quorum est atteint.

M. GUEVELLOU répond qu'il y a 25 membres présents ou représentés.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère à l'assemblée de se prononcer sur la capacité d'accueil en première année de Licence (L1) au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Votants : 25 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 3

Favorable : 21

La capacité d'accueil en première année de Licence (L1) au titre de l'année universitaire 2018-2019 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

M. HOFFMANN propose de passer au point suivant.

3. VOTE DE LA LETTRE DE CADRAGE BUDGÉTAIRE 2018

M. HOFFMANN présente la lettre de cadrage budgétaire 2018 - *Annexe 1* -.

M. HOFFMANN alerte les conseillers sur l'explosion des heures complémentaires et du nombre de vacataires. Cela a conduit la Faculté des Sciences dans une situation financière « très compliquée ».

M. HOFFMANN souligne que l'Université de Montpellier a largement aidé la composante pour essayer de rétablir le déficit de l'année 2017. Pour l'année 2018, la Direction réfléchit à la manière d'éviter l'augmentation des heures complémentaires risquant de pénaliser l'UFR sur les sections fonctionnement et l'investissement des Départements d'enseignement. Il ne souhaite pas que cela se produise.

M. HOFFMANN suggère de limiter le nombre d'heures.

M. HOFFMANN précise qu'une solution consistant à opérer un « *électrochoc* » sur la première année de licence - en espérant que les modifications de la pédagogie soient affectées si le nombre d'heures était touché - a été débattue.

M. HOFFMANN s'explique : les 42 heures mentionnées dans la lettre de cadrage visent à inciter les enseignants à modifier leur pédagogie sur le L1.

M. HOFFMANN ajoute que les équipes pédagogiques des Départements d'enseignement n'ont pas eu de retour à ce propos. Cela laisse à penser que le résonnement n'était très certainement pas le bon. « *L'électrochoc* » a davantage touché le porte-monnaie que la pédagogie !

M. HOFFMANN sait que viser uniquement le L1 est très difficile. Enlever 8 heures pour 5 ECTS est également compliqué.

M. HOFFMANN a entendu que dans le groupe de travail qui est intervenu jeudi 14 décembre dernier, il y avait eu des propositions. Celui-ci se demandait pourquoi « *taper* » sur le L1 puisque la pédagogie ne sera pas touchée.

M. HOFFMANN reconnaît qu'il s'est trompé : celle-ci n'est pas réellement modifiée sur la 1^{ère} année de licence.

Toutefois, **M. HOFFMANN** note que les heures complémentaires ainsi que les vacances ont un volume allant bien au-delà des prévisions. La réflexion à porter est de savoir comment continuer à fonctionner tout en réduisant la masse salariale sans trop toucher aux enseignements.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme JOAB**.

Mme JOAB rappelle la question posée lors de la dernière réunion « *Est-il possible de réaliser un diagnostic sur ces heures complémentaires ?* ».

Mme JOAB demande ce qu'il en est.

Concernant les heures complémentaires, **M. HOFFMANN** indique que si l'on met en comparaison l'offre de formation et le nombre d'enseignants chercheurs à la Faculté des Sciences, il est évident que l'offre est bien au-delà des capacités de la composante.

M. HOFFMANN précise que ce n'est pas la licence qui est principalement en cause mais la multiplicité du nombre d'UE à très petit effectifs au niveau des masters. Il convient d'être vigilant sur ce point.

M. HOFFMANN souligne également l'importante augmentation des heures Suivi de Projets et de Stages (SPS).

M. HOFFMANN note que de nombreux enseignants d'autres composantes interviennent dans les masters co-accrédités. **M. VIGNES** effectue actuellement une analyse sur ces interventions. Que cela soit le Doyen de l'UFR Pharmacie concerné par ces masters, ou **M. HOFFMANN**, aucun des deux n'a de clarté concernant les heures réalisées au sein de ces formations. Ils doivent travailler ensemble.

Pour **M. HOFFMANN**, c'est notamment cet ensemble de choses qui fait que les heures complémentaire et de vacances a augmenté.

M. HOFFMANN se doute que **Mme JOAB** va lui demander pourquoi tout cela n'a pas été remarqué l'an dernier.

M. HOFFMANN ne peut à ce jour répondre à cette question, d'autant plus que le nombre d'étudiants n'a pas véritablement augmenté. Peut-être est-ce dû à la hausse des effectifs étudiants en L1 quelques années auparavant, se répercutant aujourd'hui sur les masters. Une analyse plus fine doit être réalisée.

M. HOFFMANN observe que des UE au sein de masters se sont ouvertes pour accueillir tous ces étudiants, alors que d'autres n'ayant plus lieu d'être ne sont pas fermées.

M. HOFFMANN ne peut procurer pour l'instant de chiffres définitifs à **Mme JOAB** mais, espère pouvoir le faire prochainement.

Pour **M. VERNICOS**, il n'est pas possible de prendre une décision raisonnée sans disposer d'informations précises.

M. BRETAGNON a des chiffres qu'il peut communiquer à l'ensemble du Conseil.

M. VERNICOS souhaite avoir une analyse avec les détails complets.

M. HOFFMANN invite **M. BRETAGNON** à le rejoindre.

M. MANCHERON demande si le détail des UE à faibles effectifs est connu.

M. BRETAGNON lui répond que cette information est disponible.

M. BRETAGNON explique que la Direction dispose, depuis lundi dernier 18h, du volume d'heures complémentaires et de vacances payées au titre de l'année 2016-2017.

M. BRETAGNON précise qu'il s'agit d'une analyse globale.

M. BRETAGNON compare les heures vacances et heures complémentaires réalisées au titre des années 2015-2016 et 2016-2017. On note une augmentation d'environ 5000 heures. Dans ces 5000 heures, payées dans le budget 2017, il y a 2000 heures provenant de l'année universitaire 2015-2016, laissant supposer un paiement de 3000 heures pour les vacances et heures complémentaires en 2016-2017.

M. BRETAGNON note qu'il reste encore 2000 heures au titre de cette année-là à régler sur le budget 2018 ; ce qui ferait un total de 5000 heures.

M. BRETAGNON constate une augmentation de 3000 heures entre les années universitaires 2015-2016 et 2016-2017.

Pour revenir à la question de **M. MANCHERON**, **M. BRETAGNON** indique que la Direction connaît les UE à faibles effectifs. Une analyse fine de tous ces paramètres est en train d'être menée.

M. BRETAGNON rappelle qu'il existe plus de 2000 UE au total. Il reviendra devant le Conseil pour présenter cette analyse, mais ce ne sont pas toutes ces UE qui représentent les 3000 heures d'augmentation.

M. GUEVELLOU précise qu'il travaille actuellement en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines ainsi que le service financier de l'Université de Montpellier pour disposer d'informations fiables permettant de réceptionner des bordereaux de paye, même si aujourd'hui, il y a une propension anormalement haussière telle que présentée par **M. BRETAGNON**.

M. GUEVELLOU souligne que les causes de cette augmentation d'heures complémentaires et de vacances sont diverses.

M. GUEVELLOU dissocie dans l'analyse de la Direction ce qui peut être payé au titre des enseignements statutaires et de la rémunération d'agents vacataires d'enseignement. La tendance laisse à penser qu'il existe une importante dégradation sur les vacances d'enseignement.

M. GUEVELLOU a besoin de disposer de chiffres définitivement fiables sur la paye de novembre et décembre 2017 afin de prendre en compte la totalité des services d'enseignement de l'année 2017.

M. VERNICOS insiste : le Conseil ne peut pas prendre de décisions sans plus d'informations : « *Cela revient à donner un médicament à une personne sans connaître sa maladie.* ».

Pour **M. HOFFMANN**, c'est « *attendre la mort du patient pour connaître la maladie qui l'a fait mourir !* ».

M. HOFFMANN approuve **M. VERNICOS** sur le fait qu'il faut connaître les causes de cette augmentation pour mener une réflexion rapide sur le long terme. Toutefois, à court terme, il y a un souci : la Faculté des Sciences n'est pas actuellement dans des conditions idéales pour fonctionner. Il convient donc de prendre des mesures correctives à court terme.

Pour **M. HOFFMANN**, il est impensable de dire « *on attend, on ne fait rien !* ». Il faut arriver à quelque chose de raisonné.

M. HOFFMANN rappelle que 2018 est engagé : il ne voit pas comment des choses pourront être corrigées cette année. Les changements ne se verront que sur le budget 2019.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. GODELLE**.

Pour **M. GODELLE**, si une décision de réduction des heures n'est pas prise, le fonctionnement sera amputé de la somme correspondante.

M. GODELLE pense que ne pas décider de réduire les heures correspond à diminuer le fonctionnement...

M. GODELLE a l'impression qu'il y a le feu. Même si l'on ne connaît pas le foyer ni ce qui est en train de brûler, il faut essayer de l'éteindre.

Pour **M. GODELLE**, il conviendra de présenter rapidement les explications dès que la Direction les aura réunies.

M. GODELLE ajoute et insiste : il y a un incendie, tout le monde doit porter les seaux pour essayer de l'éteindre. L'idée que seule la L1 soit impactée pour réduire l'augmentation des heures ne lui paraît pas très équitable vis-à-vis de l'ensemble des étudiants et enseignants.

M. GODELLE note que l'implication en L1 est quelque chose de lourd. Il n'est pas juste de faire reposer le poids de l'économie essentiellement sur les enseignants chercheurs n'étant pas en mesure d'innover aussi rapidement qu'il le faudrait en matière de pédagogie.

Pour **M. GODELLE**, les efforts doivent être uniformes et ne pas concerner uniquement la L1.

M. GODELLE signale qu'il est difficile de demander aux collègues de mettre en place le Plan Étudiants en moins d'un an et de changer de pédagogie.

M. GODELLE pense qu'une réflexion doit être menée concernant l'innovation pédagogique dans le cadre du LMD5.

M. HOFFMANN précise que les propos de **M. GODELLE** rejoignent les siens. Lorsqu'il disait qu'il avait essayé de faire un électrochoc sur les L1 : cela n'a pas pris.

M. HOFFMANN entend le message et suggère de modifier le paragraphe « *Une autre mesure déterminante est la réduction - que nous souhaitons mettre en place dès la rentrée 2018 - du nombre d'heures des UE de la première année de licence. Le cadrage proposé est le suivant : 8,4h présentiels pour un ECTS - 21h pour 2,5 ECTS, 42 h pour 5 ECTS,... -. Cette réduction horaire devrait générer une économie d'heures enseignées de l'ordre de 1 000 heures ETD à 2 000 heures ETD. ».*

M. HOFFMANN suggère de remplacer ce paragraphe par « *Une autre mesure déterminante est la réduction - que nous souhaitons mettre en place dès la rentrée 2018 - du nombre d'heures. Pour ne pas trop apporter de modifications significatives sur l'offre de formation de notre composante, cette répartition se fera sur l'ensemble des UE. Le cadrage proposé pour les UE de présentiel et -ou serait- de 9,3 (ce qui correspond à 46,5 heures pour 5 ECTS). Cette réduction horaire devrait générer une économie d'heures enseignées de l'ordre de 1 000 heures ETD à 2 000 heures ETD. ».*

M. HOFFMANN cède la parole à **M. VERNICOS**.

M. VERNICOS demande le montant exact des heures complémentaires.

M. BRETAGNON indique que le total représente une somme d'environ 100 000 euros.

M. VERNICOS ajoute « *100 milles euros sur un budget de 4 millions d'euros... »*

M. BRETAGNON remarque qu'il s'agit de 100 milles euros sur ce que paye déjà la Faculté des Sciences.

M. VERNICOS a l'impression que le Conseil est en train de gérer une pénurie. Il compare cette situation à celle d'un coureur à qui l'on donne moins à manger mais à qui l'on demande de courir autant. Au bout d'un moment, celui-ci ne tient plus, faute d'énergie...

M. HOFFMANN se tourne vers **M. RESPAUT** en expliquant que la Faculté des Sciences est en train de vider ses ressources et de s'épuiser. En témoignent le H/E de l'UFR, son nombre de postes...

M. HOFFMANN rappelle que **M. RESPAUT** connaît bien l'UFR Sciences.

M. RESPAUT écoute avec beaucoup d'intérêt ce qui est dit. Il y a une augmentation d'heures complémentaires ce qui implique un dépassement par rapport ce qui avait été voté l'année dernière.

M. RESPAUT rappelle que le budget voté l'an passé avait été approuvé avec un certain nombre d'éléments connus. D'autres se sont ajoutés et sont à l'origine du dépassement dont il convient de connaître la nature.

M. RESPAUT note que l'établissement avait diminué sa dotation globale au niveau de la composante. Mais, il ne lui semble pas qu'il y avait une baisse du budget alloué sur le budget total de la composante. Ce qui veut dire qu'à partir de ce moment-là, il peut y avoir des zones ou des moyens d'augmenter la dotation de la composante. C'est ce qui avait été fait : la Présidence et **M. RESPAUT** en avaient pris acte l'an dernier.

M. RESPAUT relève que l'on est dans une situation où le budget global de l'Université n'a pas été augmenté. L'établissement essaye de faire du mieux possible et va faire en sorte de ne pas impacter à nouveau le fonctionnement au niveau des composantes. Il y avait eu une baisse de 5% l'an dernier mais cette année, elle n'a pas eu lieu car il y a eu une reconduction à l'identique.

M. RESPAUT souligne qu'il y a depuis de nombreuses années, dans toutes les composantes, l'ouverture de nouvelles formations et la plupart du temps aucune n'est fermée. A un moment donné, on arrive à une situation où il y a un blocage entre le nombre d'heures que l'on peut donner et l'encadrement qui peut exister. La Faculté des Sciences est peut être arrivée à la limite d'un fonctionnement tel qu'il existe à l'heure actuelle.

M. RESPAUT pense qu'il y a une prise de conscience : il faut essayer de trouver une solution.

En tant que responsable d'une UE de L1, **M. RESPAUT** indique qu'il lui a été demandé de trouver une solution pour diminuer des heures.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. FILHOL**.

M. FILHOL, en qualité de Directeur du Département Chimie, informe qu'il a été demandé à son Département de faire des efforts, ce qui a été fait. Le Département comprend qu'il faut à nouveau en fournir et être solidaire : il le sera.

Toutefois, **M. FILHOL** souhaite que les efforts déjà réalisés précédemment soient pris en compte.

M. FILHOL fait part de l'avis du Bureau de Direction du Département Chimie concernant la diminution des heures : le Département préférerait que la Faculté des Sciences lui donne le nombre d'heures qu'elle souhaite que la Chimie libère et le Département s'engagera à le faire de la manière la plus adaptée, sans remettre en cause l'enseignement.

Pour **M. FILHOL**, il est compliqué de revoir l'ensemble de l'enseignement à 6 mois de l'échéance. Il préfère disposer d'une liberté avec un quota d'heures à libérer plutôt qu'une réduction d'heures unilatérale qui ne sera pas comprise par les équipes pédagogiques.

M. HOFFMANN explique que lorsque l'analyse sera faite sur l'ensemble des heures réalisées dans les Départements, la Direction rencontrera tous les Départements d'enseignement, un à un, pour avoir un dialogue, analyser et proposer un certain nombre d'heures complémentaires par Département d'enseignement de manière à ce qu'il puisse gérer lui-même un ensemble d'heures et faire en sorte que ses formations puissent être adaptées aux moyens du Département. Il est à noter également que les modifications à apporter sur Apogée ne permettent pas ce délai de réflexion.

M. HOFFMANN a entendu la demande de **M. FILHOL** et c'est ce vers quoi il souhaite aller dans le futur. Celle-ci a déjà été faite en Comité de Direction devant tous les Directeurs de Département.

M. HOFFMANN ajoute que cette rencontre n'aura pas lieu immédiatement, tant que l'analyse ne sera pas complète.

M. HOFFMANN note que le Département Chimie a joué le jeu pendant des années. Aujourd'hui, il se retrouve comme le bon élève qui se fait punir.

M. HOFFMANN le comprend et précise qu'il y a beaucoup de bons élèves. Tous les Départements d'enseignement « *le ressentent de la même façon.* »

M. HOFFMANN précise qu'il est possible de partir sur une proposition de réduction globale pour l'année 2018-2019. Puis, après avoir fait l'analyse Département par Département, le bilan de cette dernière ainsi que du dialogue mené avec les structures sera présenté devant le Conseil.

M. HOFFMANN observe que certains Département n'ont pas connu d'augmentation des heures complémentaires de manière significative ces dernières années, contrairement à d'autres.

M. HOFFMANN pense qu'une décision immédiate doit être prise pour sauver le fonctionnement et l'investissement de la composante. Sans solution, c'est cet « *argent* » qui ira sur la masse salariale : il y en aura donc moins pour acheter des produits pour le Département Chimie, des végétaux pour le Département BE, ...

M. FILHOL est prêt à faire un effort et à donner 300 heures pour l'ensemble de la communauté de la Faculté des Sciences. Il comprend que les enseignants chercheurs doivent faire de la recherche et que les vacances ne doivent pas être une finalité.

Pour **M. FILHOL**, ce chiffre est totalement compatible avec les heures malgré le fait que Département ait déjà donné les années précédentes.

M. VERNICOS tient à rappeler l'historique de la composante : de très gros efforts ont été faits sur les heures complémentaires mais, il pense que ce dérapage d'heures ne correspond pas à grand-chose par rapport à ce dernier.

M. VERNICOS ajoute qu'il y a, d'autre part, les 14% d'économie exigés sur le budget global sur les 3 dernières années. Simultanément, il est demandé la professionnalisation des licences, qui existent déjà, et d'autre part les envies de carrières des collègues qui sont jugées sur leur encadrement, sur les primes...

M. VERNICOS rappelle que pour ces enseignants, il est demandé un encadrement en master et doctorat. Or, si la Faculté « *tape* » sur les masters, il craint une forte réaction des collègues car l'UFR tapera indirectement sur leur carrière.

Concernant les heures complémentaires, **M. VERNICOS** reconnaît que cela dépend des Départements qui ont des raisons différentes.

M. HOFFMANN l'a déjà évoqué : chaque Département a une analyse différente.

M. VERNICOS précise que **M. HOFFMANN** a raison d'indiquer que certains Départements se sentent lésés car l'ensemble de la Faculté a fait des efforts. Il serait peut-être aussi opportun que l'Université de Montpellier fasse remonter que « *ça suffit* ». Il ne suffit plus de demander plus de pouvoir pour le Président de l'Université, de faire une organisation managériale et libérale de l'université pour que ça fonctionne mieux !

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme GALL-BORRUT**.

Mme GALL-BORRUT revient sur les propos de **M. FILHOL** qu'elle ne comprend pas. Ce dernier a demandé au Conseil de lui dire combien d'heures il devait donner, et qu'il le ferait.

Mme GALL-BORRUT demande si une analyse a été réalisée.

Mme GALL-BORRUT rappelle que l'on n'est pas au « *marché* » et que le Conseil n'est pas là pour marchander.

M. FILHOL explique qu'il est demandé de procéder à des économies. Toutefois, il n'est pas favorable à une réduction ne lui permettant pas d'organiser l'ensemble de ses formations.

Pour **Mme FICHARD-CARROLL**, **M. FILHOL** souhaite « *étaler* » la réduction sur le L1, L2, de sorte que celle-ci ne soit pas effective uniquement sur le L1.

M. HOFFMANN rejoint les propos de **Mme GALL-BORRUT**. Il est d'accord pour partir d'une analyse et y apporter ensuite des corrections.

M. HOFFMANN rappelle qu'il y a un état d'urgence et une décision à prendre très rapidement mais celle-ci est temporaire. Une analyse doit être effectuée Département par Département, car chacun a des spécificités.

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de montrer des signes en alertant tous les enseignants chercheurs de la composante que l'UFR est en danger. Tout le monde doit être sensibilisé.

M. HOFFMANN souhaite faire passer ce message.

M. HOFFMANN note que des parcours ont été créés pour porter des spécialités afin d'avoir des promotions. Puis des enseignements ont été élaborés pour demander plus de postes.

M. HOFFMANN signale qu'aujourd'hui, nous ne sommes plus dans ce contexte. Nous avons la chance que l'Université de Montpellier ne gèle pas les postes pour le moment !

Pour **M. HOFFMANN**, il convient de préserver cela.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme JOAB**.

Mme JOAB n'approuve pas les propos de **M. FILHOL** lorsqu'il dit « *Donnez-moi un certain volume, je ferai le nécessaire.* »

Mme JOAB rappelle que le Conseil de la Faculté des Sciences est là pour traiter des problèmes en toute transparence. Effectivement, c'est à chaque Département de trouver une solution mais de manière claire. Le Conseil ne peut pas accepter l'idée que chacun gère ses problématiques dans son coin.

Pour **Mme JOAB**, il faut faire en sorte que la politique générale de la Faculté des Sciences permette d'évaluer les problèmes et opérer des choix en Conseil imposés aux Départements.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. TOURAINE**.

M. TOURAINE note qu'il y a une situation d'urgence car les outils adéquats pour suivre les enseignements n'ont probablement pas été mis en place.

M. TOURAINE le confirme : il ne faut pas attendre d'avoir un constat précis pour prendre des solutions très éclairées. Il est important d'agir très rapidement.

M. TOURAINE pense qu'il y a 2 étapes : une première visant à apporter une réponse rapide, une seconde pour offrir une réponse plus éclairée.

En tant que Directeur de Département, **M. TOURAINE** demande à disposer de toute l'information qu'il ne possède pas. Cela est de sa faute, autant que celle de la Faculté des Sciences.

M. TOURAINE reconnaît que dans son Département - et très certainement dans les autres -, il ne dispose pas des outils nécessaires pour suivre correctement les heures complémentaires.

M. TOURAINE ajoute que ces dernières sont nécessaires du fait d'un besoin d'enseignement plus spécifique et des visions différentes qu'offre le vivier des enseignants chercheurs. Donner aux étudiants un enseignement correct nécessite des heures complémentaires.

M. HOFFMANN rassure **M. TOURAINE**, l'objectif n'est pas de les supprimer.

Pour **M. TOURAINE**, le but est d'être en mesure de suivre ces dernières de manière optimale.

M. HOFFMANN indique qu'une extraction des indicateurs doit être réalisée pour pouvoir ensuite discuter et faire évoluer cette situation Département par Département.

M. HOFFMANN insiste : ce travail sera réalisé avec les Départements. Les décisions seront collégiales puis présentées au Conseil en détail.

M. TOURAINE signale qu'en tant que Président d'une section CNU, il voit passer beaucoup de dossiers provenant d'autres Universités. Une vigilance s'impose sur les SPS.

M. HOFFMANN rappelle qu'un groupe de travail réfléchit à ce propos.

M. GUEVELLOU indique qu'il existe trois approches :

- des mesures structurelles à prendre sur le long terme,
- des mesures générales sur lesquelles la Faculté est en train de travailler. Les systèmes d'information ont été évoqués et il s'agit d'une vraie problématique, ne serait-ce que sur le type d'indicateurs dont il convient de disposer, qu'il n'est pas en mesure de présenter ce jour au titre de la masse salariale,
- des mesures d'urgence à prendre aujourd'hui, ne serait-ce que pour sécuriser le fonctionnement de la composante, tout en préservant l'activité stratégique liée aux enseignements.

M. VERNICOS pense que les propos de **M. GUEVELLOU** devraient être écrits dans la lettre de cadrage : tout le monde doit prendre ses responsabilités, sous peine de coupe aveugle, qui serait regrettable.

M. BRETAGNON lui indique que cela est mentionné dans les objectifs.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme LARIONOVA**.

Mme LARIONOVA s'interroge : « *Quelle est la conclusion ?* ». Elle souhaite également intervenir après l'intervention de **Mme JOAB**.

Mme LARIONOVA croit qu'une mesure d'urgence doit être prise, et ce, même si l'approche personnalisée par Département est plus appropriée.

Mme LARIONOVA note qu'en Chimie, et plus précisément en master, une discussion est déjà intervenue sur la réduction. A mi-parcours, le Département a réalisé des efforts en anticipant les heures.

Pour **Mme LARIONOVA**, il n'est pas possible de faire des efforts en continu ! A un moment, il devient impossible de compresser l'incompressible.

Mme LARIONOVA explique que le Département a discuté de cette situation : il en a été conclu ce qu'a proposé **M. FILHOL**.

Mme LARIONOVA ajoute que rien ne sera fait de manière opaque. Toutefois, le Département s'alignera sur la décision prise par le Conseil.

M. HOFFMANN rappelle que la lettre de cadrage court sur une année. Le travail réalisé précédemment est entendu.

M. HOFFMANN signale que la discussion porte sur chaque Département mais, il ne faut pas oublier les mentions transversales à cheval sur plusieurs d'entre eux.

M. HOFFMANN souhaite qu'une réflexion calme sur la situation soit menée plutôt que de donner un volant d'heures que le Département réduira sur ses enseignements.

M. BRETAGNON résume la discussion.

Selon **M. BRETAGNON**, la majorité des conseillers est consciente qu'il convient de réduire l'offre de formation. Toutefois, personne n'est d'accord sur la manière de le faire.

M. BRETAGNON pense qu'une réflexion doit être menée, Département par Département, car les situations sont différentes de l'un à l'autre. Un bilan sera ensuite présenté en Conseil.

Mme LARIONOVA approuve les propos de **M. BRETAGNON**.

Pour **M. BRETAGNON**, il faut ajouter dans la lettre de cadrage que la Faculté va initier une réflexion sur le nombre d'heures dans l'offre de formation.

M. VERNICOS observe qu'il conviendra de tenir compte de tout cela dans le LMD5. L'offre de formation ne devra pas dépasser les capacités d'encadrement.

Pour **M. BRETAGNON** cela serait très bien.

Mme ROLLAND voudrait revenir sur les SPS.

Mme ROLLAND note que la discussion porte sur les UE en présentiel mais, une réflexion est aussi menée au niveau des SPS. Le groupe de travail est en train de « recadrer » ce qui est en train d'exploser.

Mme ROLLAND souhaite que les SPS soient inclus dans la lettre de cadrage et qu'il soit mentionné qu'un cadrage est prévu.

M. MANCHERON remarque qu'il ne s'agit pas d'une réduction des SPS mais, d'un cadrage. Le but est de faire des choses cohérentes, intelligentes et sans dérives.

M. MANCHERON insiste : le but est de valoriser les SPS et non les réduire.

M. MANCHERON comprend l'idée de contenir la dérive budgétaire : la situation actuelle est difficile.

M. MANCHERON demande si l'Université de Montpellier peut exceptionnellement allouer 100 000 euros au titre de l'année 2018 ? Ne pourrait-on pas avoir un budget plus conséquent ?

Selon **M. MANCHERON**, c'est bien de raboter les formations et de réaliser de grosses économies au niveau de la structure mais, la Faculté des Sciences fait déjà de gros efforts, allant parfois vers un non-sens pédagogique.

M. MANCHERON se demande si, à un moment donné, il ne faudrait pas se poser la question de savoir ce que veut la Faculté des Sciences : est-ce continuer à enseigner à un haut niveau et dispenser un enseignement de qualité ? Ou dire que la composante ne peut revoir sa copie à la baisse, auquel cas il est possible de sacrifier un certain nombre de choses ?

Pour **M. MANCHERON**, il convient de prendre conscience qu'en regard à l'offre de formation et au nombre important de débouchés pour nos étudiants, la Faculté des Sciences et l'Université de Montpellier devraient toutes les deux faire un effort.

M. RESPAUT souhaite répondre aux propos de **M. MANCHERON**.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. RESPAUT**.

M. RESPAUT explique qu'un code va être mis en place : ce dernier engagera aussi bien la composante que l'établissement. Cela va se faire sur une période correspondant à un quinquennat. À partir de cet instant et au regard des moyens de la Faculté des Sciences, des négociations vont être initiées.

M. RESPAUT revient sur les capacités d'accueil vis-à-vis du Plan Licence. Il note un point important : celui des moyens nécessaires pour que les choses à mettre en place - et souhaitées par la Faculté des Sciences -, puissent effectivement l'être.

M. RESPAUT s'étonne de n'avoir rien entendu sur ce point au cours de cette séance.

M. RESPAUT insiste : il s'agit d'un point fondamental vis-à-vis de la réussite.

M. RESPAUT prend note que la Faculté allait réduire ses capacités d'accueil et qu'à partir de ce moment-là, elle aurait moins d'heures l'an prochain par rapport à l'offre de formation actuelle.

M. RESPAUT s'interroge : « *Quels sont les moyens dont aura besoin la composante pour que ce Plan réussite soit mis en œuvre ?* »

M. RESPAUT observe un besoin spécifique dû à la mise en place des groupes adaptés : combien de TP/TD, d'heures complémentaires, de postes cela peut-il représenter ?

M. RESPAUT signale que tout cela correspond à des éléments chiffrés nécessaires mais n'ayant pas été discutés lors de cette séance.

M. RESPAUT indique qu'il s'agit d'une demande faite pour une remontée auprès du Rectorat afin qu'une négociation puisse être menée avec le ministère.

M. RESPAUT rappelle qu'une enveloppe budgétaire sera allouée.

Sans ce chiffre, **M. RESPAUT** craint de se retrouver dans une situation dans laquelle il ne pourra pas négocier.

M. RESPAUT insiste : il s'agit d'un aspect important, permettant de remettre les choses en place. S'il y a un besoin de moyens, c'est le moment de le faire savoir !

M. MANCHERON signale que l'APESS apparaît de manière très distincte et est « *presque* » mise en avant car cela répond à une demande du ministère. Toutefois, la Faculté des Sciences n'a pas attendu ce dernier pour mettre en place une remédiation et se donner comme ambition de faire réussir ses étudiants, quelques soient leurs difficultés.

M. MANCHERON pense que les moyens dont a besoin l'UFR sont identiques à ceux d'hier, ce qui pourrait aussi expliquer le surcoût. Il n'y a pas d'éléments nouveaux.

M. HOFFMANN indique qu'il y en a.

M. RESPAUT rappelle que de deux groupes, la Faculté des Sciences va passer à beaucoup plus. Inévitablement, il va y avoir des besoins assez spécifiques par rapport au déploiement de ces moyens qui n'existaient pas avant.

M. RESPAUT ajoute que c'est à partir de ce moment-là qu'il va avoir besoin de connaître ces données. De plus, si la Faculté sollicite un accompagnement, il va falloir des remontées de la composante vis à vis des moyens plus nécessaires et spécifiques pour que les choses puissent se faire.

M. HOFFMANN note que le Conseil n'a pas abordé les moyens lors de cette séance car pour pouvoir les demander, il faut savoir vers quoi l'on veut aller. Tant que les consignes ne se sont pas prononcées, il est difficile de faire part de nos besoins.

M. HOFFMANN souligne qu'à partir du vote ayant eu lieu en début de séance, le Conseil doit se poser la question de définir ces moyens.

M. HOFFMANN pense que **M. RESPAUT** a eu raison de souligner qu'il s'agit-là de la seconde étape importante et que la Faculté doit effectuer des remontées rapidement.

M. RESPAUT s'excuse : il doit quitter la séance.

M. HOFFMANN remercie **M. RESPAUT** pour sa présence en Conseil.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de revenir sur la lettre de cadrage budgétaire 2018.

M. HOFFMANN le répète : il y aura des discussions Département par Département. Les remarques formulées par l'assemblée ont été prises en compte dans la lettre de cadrage.

M. HOFFMANN demande si le Conseil a des remarques ou observations à formuler sur ce document.

M. FILHOL s'interroge : « *Les UE seront-elles toutes l'an prochain à 46 heures ?* »

M. HOFFMANN lui répond que pour l'instant, rien n'a été voté par l'assemblée. Toutefois, il est indiqué sur la lettre de cadrage que les UE à 5 ECTS passeraient à 46,5 heures.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la lettre de cadrage budgétaire 2018 de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 5

Favorable : 19

La lettre de cadrage budgétaire 2018 de la Faculté des Sciences recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote.

M. HOFFMANN souhaite poursuivre ce point avec la lettre de cadrage relatif au Référentiel.

M. HOFFMANN a présenté et voté le document lors du Conseil restreint du mois de juin dernier. Toutefois, il ne peut être validé que par le Conseil plénier.

M. HOFFMANN indique que la lettre de cadrage ainsi que le tableau associé aux heures ont été mis à disposition de l'assemblée telle qu'ils avaient été présentés en juin.

M. HOFFMANN demande si l'assemblée a des remarques sur ces documents.

En l'absence d'observations, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote la lettre de cadrage relative au Référentiel de l'année universitaire 2018-2019.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 22

La lettre de cadrage relative au Référentiel de l'année universitaire 2018-2019 de la Faculté des Sciences recueille un avis **FAVORABLE** de la part du Conseil d'UFR.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et demande si des membres de l'assemblée ont des questions diverses.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. VERNICOS souhaite intervenir.

M. HOFFMANN lui donne la parole.

M. VERNICOS signale que le monte-charge situé au bâtiment 9 ne fonctionne plus depuis près d'un mois.

M. VERNICOS précise qu'il n'y a heureusement personne en situation d'handicap dans le bâtiment. Sinon, l'accès à l'étage aurait été impossible.

M. VERNICOS demande à **M. HOFFMANN** s'il peut intervenir en sa qualité de Directeur de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN souligne que le bâtiment 9 est un « bâtiment recherche ».

M. VERNICOS ajoute qu'il y a des salles d'enseignement.

M. HOFFMANN conseille à **M. VERNICOS** de signaler ce problème à la Direction du Patrimoine Immobilier.

M. GUEVELLOU précise que **M. VERNICOS** l'a informé de cette situation ainsi que pour l'accès au wifi. Il est intervenu auprès de la DSIN et de la DPI de l'Université.

M. VERNICOS rappelle que le Conseil de la Faculté des Sciences a voté le départ du SIF à la DSIN mais, qu'elle aurait un service qui serait valable s'il était toujours présent...

M. HOFFMANN signale que la DSIN a mis en place un cahier des charges stipulant que le wifi serait déployé.

M. VERNICOS indique qu'il n'y a pas de wifi depuis le déménagement ...

M. HOFFMANN rappellera l'engagement qui était celui de la DSIN. Toutefois, il conviendrait que les collègues chercheurs fassent aussi remonter ce problème auprès de la DSIN pour mettre davantage de pression.

M. HOFFMANN remercie les membres de l'assemblée de leur présence et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

M. HOFFMANN note que le Conseil a battu le record de séances en un mois !

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** propose que cette dernière séance de 2017 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 10 heures 35**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **10 janvier prochain à 9h, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°283	10 janvier 2018	Salle des Actes
n°284	7 février 2018	Salle des Actes

DESTINATAIRES

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS**,
16. **Chefs de Service FdS**.